**Vetter, Cesare**, «“Système de terreur” et “système de la terreur” dans le lexique de la Révolution française», article électronique, *Révolution française.net*, 23 octobre 2014. URL : <<http://revolution-francaise.net/2014/10/23/594-systeme-de-terreur-et-systeme-de-la-terreur-dans-le-lexique-de-la-revolution-francaise>>. ISSN : 2271-7528.

Versione in italiano:

Cesare Vetter

**«Système de terreur» e «système de la terreur» nel lessico della rivoluzione francese.**

**Premessa : Quinet e il «système de la Terreur».**

Nel livre XVII de *La Révolution* (*Théorie de la Terreur*) Edgar Quinet - per caratterizzare il Terrore dell’anno II – usa indistintamente le espressioni «système de terreur» e «système de la Terreur»[[1]](#endnote-1). Troviamo un’occorrenza di «système de la Terreur» anche nel livre XVI (*La Religion sous la Terreur*)[[2]](#endnote-2) e due occorrenze di «système de la Terreur» nella *Critique de la Révolution*[[3]](#endnote-3). Ne *La Révolution* – come è noto - Quinet sovrappone i designanti «jacobins» e «montagnards» e nel livre XII (*La Convention*) così delinea la differenza tra Gironda e Montagna riguardo al Terrore:

Ainsi se résout la question souvent posée, si la terreur eût été aussi sanglante entre les mains des girondins qu’entre celles des jacobins. Les premiers n’en eussent point fait un système ; cette conception ne fût jamais sortie de leur esprit[[4]](#endnote-4).

La connotazione del Terrore come «système» sollevò negli ultimi anni del Secondo Impero un ampio e appassionato dibattito all’interno dei repubblicani francesi[[5]](#endnote-5) e resta tuttora centrale nella riflessione sul Terrore.

**Termidoro: la versione di Barère.**

La letteratura storiografica accredita a Barère l’introduzione della formula «système de la terreur» nel dibattito politico rivoluzionario. La formula sarebbe stata pronunciata per la prima volta nell’intervento di Barère dell’11 thermidor an II (29 juillet 1794)[[6]](#endnote-6). Ciò non è esatto. L’11 termidoro Barère non parla né di «terreur» né di «système de la terreur»[[7]](#endnote-7). Affronta la questione del Terrore nel *Rapport* del 14 thermidor an II (1 août 1794). Ma anche in questo caso non usa l’espressione «système de la terreur». Denuncia che «des manoeuvres réduites en système» avevano tolto ai «patriotes» «la liberté et la confiance». Contrappone «la justice inflexible» a «la terreur stupide» e ricorda che «la terreur fut toujours l’arme du despotisme» :

C'est à la sagesse publique de recueillir les bienfaits de votre énergique vertu; c'est à vous de les fortifier encore en faisant disparaître tous les vestiges de cette usurpation de l'autorité nationale; en détruisant les décrets qu'ils avaient surpris par des circonstances forcées et préparées par eux-mêmes; en faisant rentrer dans le domaine de la représentation nationale des droits qui, confiés à elle seule par le peuple français, ne devaient jamais sortir de ses mains; en brisant les liens d'oppression civile qui garrottaient tous les citoyens et effrayaient toutes les consciences; en rendant aux patriotes la liberté et la confiance qu'on leur avait ravie par des manœuvres réduites en système; en substituant la justice inflexible à la terreur stupide ; en rappelant la véritable morale à la place de l'hypocrisie, et en restituant à la tombe des suppliciés les agents corrompus et les âmes cadavéreuses qui pèsent à une terre libre. La terreur fut toujours l'arme du despotisme; la justice est l'arme de la liberté[[8]](#endnote-8).

Negli interventi di Barère alla Convenzione, successivi al 14 termidoro anno II, la parola «terreur» non compare mai fino alla seduta del 5 germinal an III (25 mars 1795), in cui comincia a replicare al *Rapport* di Saladin del 12 ventôse an III (2 mars 1795)[[9]](#endnote-9). In questa occasione, così come anche nella seduta dell’8 germinal an III (28 mars 1795) Barère parla di «terreur», ma non usa le espressioni«système de terreur» e «système de la terreur»[[10]](#endnote-10). Nelle brochures, scritte o firmate dopo le denunce di Lecointre (29 août 1794; 11 octobre 1794) e le accuse di Legendre (3 octobre 1794), il quadro non cambia. La brochure *Les membres de l’ancien Comité de Salut Public au Peuple français et à ses Représentans*[[11]](#endnote-11) e la *Réponse des membres des deux anciens comités de Salut public et de Sûreté générale aux imputations renouvelées contre eux, par L. Lecointre de Versailles* non registrano occorrenze di «système de terreur» e «système de la terreur»[[12]](#endnote-12). Il sintagma «système de terreur» compare (una occorrenza) dans la *Défense de B. Barère. Appel à la Convention nationale et aux républicains françois* (26 pluviôse an III: 14 février 1795), in una citazione che ripropone un intervento di Barère del 10 novembre 1792, quando aveva accusato il consiglio generale del comune di Parigi di aver messo in piedi un «système de terreur»[[13]](#endnote-13).

Nei *Memoires* Barère non farà uso di «système de terreur». Troviamo invece due occorrenze di «système de la terreur»[[14]](#endnote-14):

Les calomniateurs systématiques de la Convention nationale n'ont voulu accorder à cette assemblée de géants politiques que l'enthousiasme et le système de la terreur, sans tenir compte de ses lumières et de son courage patriotique.

[….]

Si ce système de violence ne réussissait pas à perdre le gouvernement et les gouvernants, alors, changeant de système, et opposant le calme plat à la tempête , Danton se proposait de décrier l’énergie du gouvernement , en passant brusquement du système de la terreur à celui de l'indulgence, et en faisant contraster la clémence d' Auguste avec la cruauté de Néron.

**Termidoro : la *story-telling* di Tallien.**

E’ Tallien - forse ispirato da Roederer[[15]](#endnote-15) – a usare per primo (11 fructidor an II: 28 août 1794) dopo gli eventi di Termidoro il sintagma «système de la terreur»[[16]](#endnote-16). Nel discorso di Tallien dell’11 fruttidoro troviamo 32 occorrenze di «terreur». Nell’ambito complessivo di queste occorrenze «système de la terreur» ha 8 occorrenze, «agence de terreur» 3 occorrenze, «gouvernement de la terreur» 1 occorrenza e «système de terreur» nessuna occorrenza. Risulta anche un’occorrenza di «terrorisme». Tallien sostiene che la sua esposizione non è altro che «un commentaire de ce que Barère a dit à cette tribune du système de la terreur, le lendemain de la mort de Robespierre». E’ questa affermazione che può aver indotto in errore gli storici. Il discorso di Tallien in ogni caso è un tassello importante della *story-telling* termidoriana[[17]](#endnote-17) e va annoverato - a prescindere da ogni considerazione sull’opportunismo di Tallien stesso - tra le più significative anticipazioni delle concettualizzazioni sul Terrore sviluppate a partire dagli anni Settanta del Novecento dalla scuola revisionista di Furet[[18]](#endnote-18). L’aspetto più rilevante – ma anche più contestato e contestabile sotto il profilo documentario – della strategia argomentativa di Tallien sta nella considerazione che il Terrore ha colpito le persone non per quello che hanno fatto ma per quello che erano o che si presumeva che fossero:

Il y a, pour un gouvernement, deux manières de se faire craindre ; l'une qui se borne à surveiller les mauvaises *actions*, à les menacer et à les punir de peines proportionnées ; l'autre consiste à menacer les *personnes*, a les menacer toujours et pour tout, à les menacer de tout ce que l'imagination peut concevoir de plus cruel. Les impressions que produisent ces deux méthodes sont différentes ; l'une est une crainte éventuelle, l'autre est un tourment sans relâche ; l'une est un pressentiment de la terreur qui suivrait le crime, l'autre est la terreur même qui s’établit dans l'âme malgré le sentiment de l’innocence ; l'une est une crainte raisonnée des lois, l'autre est une crainte stupide des personnes[[19]](#endnote-19).

**«Système de terreur» e «système de la terreur» prima di Termidoro.**

Nell’ambito del cantiere di ricerca sul lessico della rivoluzione, che ho attivato presso il Dipartimento di Studi umanistici dell’Università di Trieste, stiamo procedendo alla ricognizione delle occorrenze di «système de terreur» e «système de la terreur». I dati sono ancora provvisori e saranno pubblicati nel terzo tomo de *La Felicità è un’idea nuova in Europa*. Conto di implementarli anche grazie alla digitalizzazione dei primi 82 volumi delle *Archives Parlementaires*, messa in campo da Dan Edelstein[[20]](#endnote-20). Spero inoltre che nel frattempo possa vedere la luce l’edizione elettronica integrale delle *Archives Parlementaires*, preannunciata dall’ Institut d’Histoire de la Révolution française.

Posso segnalare comunque fin d’ora che ambedue i sintagmi compaiono sia prima che dopo Termidoro. Prima di Termidoro ho trovato una sola occorrenza di «système de la terreur». In una lettera del 5 giugno 1793 il deputato girondino Joseph Guiter denuncia il «système de la terreur» messo in atto negli avvenimenti del 31 maggio - 2 giugno 1793:

Cette ambitieuse commune a trouvé un grand obstacle à surmonter ; le courage de des députés, fidèles à leur mandat, fidèles au peuple, qui leur a confié le dépôt de ses droits. Eh bien ! les libelles les plus infâmes, les calomnies les plus atroces, les outrages, les menaces, tout ce que le crime peut imaginer pour les dépopulariser, pour les dégoûter, pour les intimider, tout a été employé. A ces moyens, lorsqu'elle s'est aperçue qu'ils ne suffisaient pas, elle a substitué avec plus d'avantage le système de la terreur ; elle avait tout pour la répandre : la Montagne, les Jacobins, le conseil exécutif, le comité de sûreté générale et le tribunal révolutionnaire. Qui eût osé dire que le maire de Paris conspirait avec un certain comité, dont les éléments avaient été ramassés dans les boues de toutes les nations ?[[21]](#endnote-21)

Numerose sono invece le occorrenze di «système de terreur» prima di Termidoro. Il sintagma risulta usato da molti protagonisti e da tutti gli schieramenti contrapposti per delegittimarsi l’un l’altro. Nello scontro tra Gironda e Montagna le accuse di usare un «système de terreur» vengono agitate sia da una parte che dall’altra. Il 29 marzo 1793 Antoine-Joseph Gorsas nel *Courrier des LXXXIII Départemens* accusa Marat di entretenir un «système de terreur» :

Quand on saura que les Marat et compagnie ont assisté à cette séance [la seduta della *Commission de salut public* del 28 marzo 1793], l’on n’en sera peu ou point étonné. Cette engeance a besoin, surtout dans ces jours-ci, d’entretenir son système de terreur, qui est plus dirigé encore contre la probité courageuse que contre les ennemis de la chose publique[[22]](#endnote-22).

Dopo le giornate del 31 maggio-2 giugno 1793 Saint-Just accusa la gironda di aver fomentato un «système de terreur» per screditare Parigi (8 luglio 1793):

L'abolition de la royauté fut le signal des haines secrètes ; elle irrita les diverses prétentions et les rallia. Ceux qui pensaient au duc d'York, ceux qui pensaient à d'Orléans, ceux qui pensaient à la régence, tous s'unirent contre le parti républicain, leur ennemi commun. Comme l'opinion publique était redoutable, et que l'orage du 10 août grondait encore dans le lointain, les plus zélés amis de la monarchie dissimulèrent ; ils feignirent d'aimer la république ; mais ils combattirent avec beaucoup d'habileté tout ce qui tendait à l'établir ou à la faire aimer. On prit deux mesures également propres à neutraliser le parti républicain ; l'une fut de retarder le jugement du tyran, sous prétexte de lui donner plus de solennité ; l'autre mesure fut ce système de terreur par lequel on sema d'abord de la défiance, et de la haine enfin contre Paris[[23]](#endnote-23).

Nelle dinamiche di duro confronto che investono la Montagna negli ultimi mesi del ’93 e che preannunciano la lotta contro le fazioni della primavera del 1794[[24]](#endnote-24), il 20 brumaire an II (10 novembre 1793) Basire, Thuriot e Chabot denunciano il «système de terreur» che starebbe condizionando e intimorendo la Convenzione[[25]](#endnote-25):

[Basire] J'observe à Montaut que je ne parle pas du passé. Je sais que des conspirateurs ont péri ; la Convention devait les frapper, la France entière les accusait d'avoir Voulu perdre la République. Mais je parle du système de terreur qui semble annoncer la ruine des patriotes, et nous menacer d'une nouvelle tyrannie.

[Thuriot] Il n'est que trop vrai qu'il existe un système de terreur et de calomnie contre les citoyens les plus dévoués à la patrie. Il faut que le crime conduise à l'échafaud, que les criminels ne puissent échapper : mais les patriotes doivent être à l'abri de toutes les persécutions.

[Chabot] Je n'ai pas parlé d'Osselin, ni contre les mesures que la Convention a prises relativement aux aristocrates, aux prêtres et aux nobles ; mais j'ai parlé contre ce système de terreur et de perfidie qui tend à diviser les patriotes, et à comprimer leur patriotisme.

**Barère prima di Termidoro.**

Barère, prima di Termidoro, ricorre a «système de terreur» in più occasioni, per denunciare di volta in volta il Consiglio generale del comune di Parigi, Marat, Brunswick, gli inglesi. Ecco alcuni esempi:

10 novembre 1792

Voilà des faits qui déposent contre Paris, et que je ne rapporte que pour inviter à prendre des mesures pour que cette anarchie ne se reproduise pas. Ce n'est pas que je ne compte sur le courage, sur l'énergie des représentants de la République, mais parce qu'il serait possible que les mêmes intrigants pussent tenter de réaliser ce système de terreur qui leur a déjà valu un premier succès, et qu'il importe de leur ôter l'espérance, et même le désir de l'entreprendre une seconde fois. D'après cela, faut-il qu'il y ait une force publique imposante à Paris ? Oui, parce que nous nous trouvons dans des circonstances extraordinaires, parce que nous avons le roi à juger, et il faut qu'à cet égard vous sachiez un fait que le comité de surveillance aurait bien dû vous apprendre ; c'est que dans quelques sections de Paris, au moins je puis attester le fait pour une, des listes ont été portées à signer, sur lesquelles était écrit : Veut-on la République ou la royauté ?[[26]](#endnote-26)

12 mars 1793

C'est avec ces pièces que voilà motiverez lé décret d'accusation et que vous donnerez ce grand exemple à tous ces conspirateurs qui, avec les guinées de Pitt, font transmettre ce système de terreur qu'il a adopté.[[27]](#endnote-27)

2 april 1793

Les plus grands ennemis de la République sont à Paris et aux frontières du Nord, ils se correspondent à côté du système d'avilissement de la Convention nationale. Il en existe deux autres que l'on met en avant à tour de rôle et suivant les besoins ; un système de terreur, c'est celui de Brunswick ; un système de calomnies, c'est celui de Marat.[[28]](#endnote-28)

6 mai 1793

On a insinué pour flétrir à la fois Marseille à Paris, qu'il arrivait ici 5,000 Marseillais, et les hommes malveillants exaspérés ont bâti sur cet envoi de troupes marseillaises, un système de terreur et des projets de subversion et de vengeance.[[29]](#endnote-29)

29 mai 1793

Armées. L'Anglais y a semé les mots de paix pour les endormir, un système de terreur pour les paralyser, un plan de trahison pour les dissoudre, des mots d'égalité pour les indiscipliner[[30]](#endnote-30).

Barère, tra l’altro, il 6 nivôse an II (26 décembre 1793), in un intervento che sarà citato anche nel *Rapport* de Saladin[[31]](#endnote-31) e che propone una definizione molto ampia dei «suspects», afferma che il terrore è stato messo all’ordine del giorno, confermando che - se è vero che il Terrore non è mai stato messo ufficialmente all’ordine del giorno[[32]](#endnote-32) – la versione secondo la quale il terrore era stato messo all’ordine del giorno per legge – recepita acriticamente da una vulgata storiografica poco attenta alle fonti - circola nel discorso pubblico parlamentare così come nel discorso dei militanti rivoluzionari[[33]](#endnote-33):

Le 31 mai, on vit enfin se forger, au milieu des froissements de toutes les passions, de tous les intérêts, de tous les complots, une constitution républicaine, simple et énergique. Des conspirateurs qui s'étaient opposés à la construction de cette arche sainte ont été punis, et la patrie a dû, pour se sauver, mettre la terreur à l'ordre du jour[[34]](#endnote-34).

**Robespierre, Marat, Saint-Just, Hébert: evidenze lessicologiche.**

Nel corpus digitalizzato sulla rivoluzione francese, che abbiamo costituito presso il Dipartimento di Studi umanistici dell’Università di Trieste grazie soprattutto all’iniziativa di Marco Marin, non risultano occorrenze di «système de la terreur». Poche sono anche le occorrenze di «système de terreur». Il corpus di Robespierre registra 4 occorrenze di “système de terreur”, tutte in chiave accusatoria[[35]](#endnote-35):

21 messidor an II (9 juillet 1794)

Ce qu'on voit tous les jours, ce qu'on ne peut se cacher, c'est qu'on veut avilir et anéantir la Convention par un systême de terreur; il existe tous les jours des rassemblemens qui ont pour but de répandre ces funestes idées; on cherche à persuader à chaque membre que le Comité de salut public l'a proscrit; peut-on se dissimuler que si l'on trouve quelque part ces représentans, on cherche à leur inspirer des craintes, des soupçons et à les attirer sous la bannière de ces hommes hypocrites qui ne comptent pour rien le bonheur du peuple?[[36]](#endnote-36)

1° Thermidor an II (19 juillet 1794)

Lorsque j'ai pris à cette tribune la parole contre ceux qui cherchent à étouffer les plaintes de l'innocence et du patriotisme opprimés, je m'attendois bien que l'on abuseroit de mes réclamations, et que ceux qui les avoient rendues nécessaires, chercheroient à les faire tourner au profit de leur perversité. Ceci s'applique uniquement à ceux qui veulent s'identifier à la Convention, et la remplir de leurs propres inquiétudes, pour conspirer impunément contre elle. Ceux-là voudroient voir prodiguer des dénonciations hasardées contre les représentans du peuple, exempts de reproches, ou qui n'ont failli que par erreur, pour donner de la consistance à leur systême de terreur[[37]](#endnote-37).

8 Thermidor an II (26 juillet 1794). (2 occorrenze) :

Eh! quel est donc le fondement de cet odieux système de terreur et de calomnies? A qui devons-nous être redoutables, ou des ennemis ou des amis de la République? Est-ce aux tyrans et aux fripons qu'il appartient de nous craindre, ou bien aux gens de bien et aux patriotes?

[…]

Partout les actes d'oppression avaient été multipliés pour étendre le système de terreur et de calomnie; des agents impurs prodiguaient les arrestations injustes, des projets de finance destructeurs menaçaient toutes les fortunes modiques, et portaient le désespoir dans une multitude innombrable de familles attachées à la Révolution; on épouvantait les nobles et les prêtres par des motions concertées; les paiements des créanciers de l'État et des fonctionnaires publics étaient suspendus; on surprenait au Comité de salut public un arrêté qui renouvelait les poursuites contre les membres de la Commune du 10 août, sous le prétexte d'une reddition des comptes[[38]](#endnote-38).

In Saint-Just troviamo una sola occorrenza di «système de terreur» (8 juillet 1793), già citata precedentemente. Nessuna occorrenza invece in Marat, in Hébert, in Lequinio e nei catechismi rivoluzionari finora reperiti e digitalizzati da Marco Marin. Stiamo ancora lavorando su Babeuf, Condorcet, Desmoulins e sui pamphlets usciti in occasione del procès de Carrier[[39]](#endnote-39).

**«Système de terreur» e «système de la terreur» dopo Termidoro : lessico della rivoluzione, costruzione memoriale e lessico storiografico.**

Dopo Termidoro «système de terreur» e «système de la terreur» ricorrono frequentemente nel lessico della rivoluzione. Tallien, come abbiamo visto, l’11 fructidor an II rilancia la formula «système de la terreur». Fréron il 9 fructidor an II (26 août 1794) parla di «système de terreur et de sang»[[40]](#endnote-40) e dans *L’Orateur du peuple* userà frequentemente «système de terreur»[[41]](#endnote-41). Lecointre nell’opuscolo *Robespierre peint par lui-même* (11 thermidor an II : 29 juillet 1794)[[42]](#endnote-42) opta per «système de terreur» e dans *Les crimes de sept membres des anciens comités* (20 vendémiaire an III : 11 octobre 1794) per «système d’oppression et de terreur»[[43]](#endnote-43). Il *Rapport* di Saladin userà le espressioni «système de terreur» e «système affreux de terreur et de destruction»[[44]](#endnote-44). Tra le denunce di Lecointre (29 août 1794 ; 11 octobre 1794), le accuse di Legendre (3 octobre 1794) e il *Rapport* di Saladin (2 mars 1795)[[45]](#endnote-45) il processo a Carrier (novembre-décembre 1794) contribuirà a diffondere «système de terreur»[[46]](#endnote-46).

Negli esempi, che ho sommariamente ricordato, le espressioni «système de terreur» e «système de la terreur» vengono usate in chiave accusatoria, per screditare e delegittimare gli avversari politici. Dopo Termidoro, per attaccare e delegittimare Robespierre e la «queue de Robespierre»[[47]](#endnote-47). Nella costruzione memoriale[[48]](#endnote-48) e poi successivamente nel lessico storiografico «système de terreur» e «système de la terreur» continueranno a svolgere una funzione di discredito e di delegittimazione. Decisamente in controtendenza risultano due discorsi di Cambon. Il 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794) Cambon difende Barère dalle accuse di Legendre e si rivolge alla Convenzione nei seguenti termini: «vous adoptiez tout, et vous décrétâtes le système de terreur»[[49]](#endnote-49). L’1 brumaire an III (22 octobre 1794) Cambon precisa ulteriormente il suo pensiero: «Le système de terreur n’est pas de nos jours ; il avait précédé l’ouverture de la Convention»[[50]](#endnote-50).

Il tentativo di Cambon di promuovere un’assunzione collettiva di responsabilità per il «système de terreur» fallisce, così come era fallito il precedente tentativo di Lindet (20 septembre 1794) di stendere un oblio sul passato per guardare al futuro[[51]](#endnote-51). Le diverse anime di Termidoro[[52]](#endnote-52) entrano in rotta di collisione e le espressioni «système de terreur» e «système de la terreur» recuperano in pieno una connotazione negativa e accusatoria, condizionando pesantemente la successiva costruzione memoriale e anche il lessico storiografico. «Terreur» comincerà ad essere scritto avec une majuscule[[53]](#endnote-53) ed entreranno in campo anche altri sintagmi, assenti prima di Termidoro: «régime de Terreur», «régime de la Terreur», «règne de Terreur», «règne de la Terreur». Dopo Termidoro «système de la Terreur» tenderà man mano ad indicare l’an II e il «système de Robespierre», mentre il sintagma «système de terreur» tenderà a configurare una modalità dell’agire politico.

1. E. Quinet, *La Révolution*, tome II, Paris, 1865, p. 215, 217. [↑](#endnote-ref-1)
2. Ivi, p. 132. [↑](#endnote-ref-2)
3. E. Quinet, *Critique de la Révolution*, Paris, 1867, p. 24, 40. [↑](#endnote-ref-3)
4. E. Quinet, *La Révolution*, tome I, Paris, 1865, p. 461. [↑](#endnote-ref-4)
5. F. Furet. *La gauche et la révolution au milieu du XIX siècle*, Paris, 1986. [↑](#endnote-ref-5)
6. Cf. B. Baczko, *Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution*, Paris, 1989, p. 78 ; Idem, *The Terror before the Terror?*, dans K. M. Baker (dir.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 4: *The Terror*, Oxford, 1994, p. 19-38 : p. 37, note 8; F. Hinker, *The Terror,* ed. by M. Baker, cit., (compte rendu), dans “Annales historiques de la Révolution française”, n. 301, juillet-septembre 1995, p. 485-486 : p. 485 ; J.-C. Martin, *La Terreur. Part maudite de la Révolution*, Paris, 2010, p. 76. Dans *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d’un mythe national* (Paris, 2006, p. 237) J.-C. Martin qualifica correttamente «système de la terreur» come «expression de Tallien». [↑](#endnote-ref-6)
7. Cf*. Archives Parlementaires de 1787 à 1860*, première série, tome XCIII, Paris, 1982, p. 634 sq. ; *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXI, Paris, 1861, p. 358 sq. [↑](#endnote-ref-7)
8. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome XCIV, Paris, 1985, p. 30-34: p. 30; *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXI, cit., p. 369-372 : p. 369. [↑](#endnote-ref-8)
9. La verifica è stata fatta sul *Moniteur* e - fino al 2 décembre 1794 - sulle *Archives Parlementaires* (tome CII). La ricerca ha ancora qualche margine di errore, che conto di eliminare prima della pubblicazione del terzo tomo de *La felicità è un’idea nuova in Europa*. [↑](#endnote-ref-9)
10. Cf. *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXIV, Paris, 1862, p. 63, 88. [↑](#endnote-ref-10)
11. *Second mémoire des membres de l’ancien comité de salut public, dénoncés par Laurent Lecointre*. *Les membres de l’ancien Comité de Salut Public au Peuple français et à ses Représentans*, Paris, Imprimerie Nationale, 5 pluviôse an III (24 janvier 1795). Lo scritto registra due occorrenze di «terreur» : p. 33, 43. [↑](#endnote-ref-11)
12. *Réponse des membres des deux anciens comités de Salut public et de Sûreté générale aux imputations renouvelées contre eux, par L. Lecointre de Versailles, et déclarées calomnieuses par décret du 15 fructidor dernier à la Convention nationale*, Paris, de l'imprimerie de Charpentier, [ventôse] l'an III de la République. Lo scritto registra una occorrenza di «terreur» (p.16), una occorrenza di «terroriste» (p. 21), una occorrenza di «terreurs» (p.105, note). [↑](#endnote-ref-12)
13. *Défense de B. Barère. Appel à la Convention nationale et aux républicains françois*, Paris, Charpentier, 26 pluviôse an III (14 février 1795), p. 29. Lo scritto registra 29 occorrenze di «terreur», 11 occorrenze di «terroriste», 7 occorrenze di «terroristes», 1 occorrenza di «terrorisme». [↑](#endnote-ref-13)
14. B. Barère, *Mémoires*, tome II, Paris, 1842, p. 249, 356. [↑](#endnote-ref-14)
15. Cf. *Oeuvres du compte P. L. Roederer*, tome III, Paris, 1854, p. 57-65, 288 ; tome VII, Paris, 1858, p. 3, note 1. Cf. anche B. Barère, *Mémoires*, tome IV, Paris, 1844, p. 405. [↑](#endnote-ref-15)
16. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome XCVI, Paris, 1990, p. 55-59; *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXI, cit., p. 612 sq. [↑](#endnote-ref-16)
17. Sul passaggio di testimone da Barère a Tallien come «fabricant du *story-telling* dominant» cf. J.-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, 2012, p. 464. [↑](#endnote-ref-17)
18. Cf. K .M. Baker, *Introduction,* dans *The Terror*, cit., p. XIII-XXVIII: p. XIII-XIV. [↑](#endnote-ref-18)
19. Cf. *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXI, cit., p. 613. [↑](#endnote-ref-19)
20. Cf. http://frda.stanford.edu/en/ap [↑](#endnote-ref-20)
21. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LXXV, Paris, 1909, p. 672. [↑](#endnote-ref-21)
22. Cf. P.-J.-B. Buchez, P.-C. Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, tome XXV, Paris, 1836, p. 156. [↑](#endnote-ref-22)
23. Saint-Just, *Oeuvres complètes*, édition établie et présentée par A. Kupiec et M. Abensour. Paris, 2004, p. 595. Cf. C. Vetter, M. Marin (sous la direction), *La felicità è un’idea nuova in Europa. Contributo al lessico della rivoluzione francese*, tomo II, Trieste, 2013, p. 377. [↑](#endnote-ref-23)
24. Cf. F. Brunel, *Thermidor. La chute de Robespierre*, Bruxelles, 1989, p. 10 sq. ; M. Linton, *Choosing Terror. Virtue, Friendship, and Authenticity in the French Revolution*, Oxford, 2013, p. 192 sq. [↑](#endnote-ref-24)
25. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LXXVIII, Paris, 1911, p. 704, 705 *; Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XVIII, Paris, 1860, p. 395, 398. [↑](#endnote-ref-25)
26. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LIII, Paris, 1898, p. 349. [↑](#endnote-ref-26)
27. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LX, Paris, 1901, p. 126. [↑](#endnote-ref-27)
28. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LXI, Paris, 1902, p. 96. [↑](#endnote-ref-28)
29. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LIV, Paris, 1903, p. 218. [↑](#endnote-ref-29)
30. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LXV, Paris, 1904, p. 572. [↑](#endnote-ref-30)
31. J.-B-M. Saladin, *Rapport au nom de la Commission des vingt-un*……., (12 ventôse an III : 2 mars 1795), Paris, 28 ventôse an III (18 mars 1795), p. 18. Saladin sostiene che il *Rapport* di Barère è del 12 nivôse (p. 18). [↑](#endnote-ref-31)
32. Cf. J.-C. Martin, *Violence et révolution*, cit., p. 186-193 ; Idem, *Violences et justice*, dans M. Biard (sous la direction de), *Les politiques de la Terreur. 1793-1794* (Actes du colloque international de Rouen: 11-13 janvier 2007), Paris-Rennes, 2008, p. 129-140, aux p. 132-133, 137 ; Idem, *La Terreur. Part maudite de la Révolution*, cit., p. 56-58, 104 ; Idem, *La machine à fantasmes. Relire l’histoire de la Révolution française*, Paris, 2012, p. 86. ; Idem, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, cit., p. 395. [↑](#endnote-ref-32)
33. Sur les parcours de l’expression « la terreur à l’ordre du jour » dans le discours public de la Révolution cf. Guilhaumou, *La terreur à l'ordre du jour: un parcours en révolution (1793-1794)*, dans *Révolution Française.net*, Mots, mis en ligne le 6 janvier 2007, [URL : <http://revolution-francaise.net/2007/01/06/94-la-terreur-a-lordre-du-jour-un-parcours-en-revolution-juillet-1793-mars-1794>]. A integrazione, mi limito qui a segnalare un interessante passo del *Rapport* presentato da Billaud-Varenne il 28 brumaire an II (18 novembre 1793) : «Si les tyrans se font précéder par la terreur, cette terreur ne frappe jamais que sur le peuple. Vivant d'abus, et régnant par l'arbitraire, ils ne peuvent dormir en paix sur leur trône qu'en plaçant l'université de leurs sujets entre l'obéissance et la mort. Au contraire, dans une République naissante, quand la marche de la révolution force le législateur de mettre la terreur à l'ordre du jour, c'est pour venger la nation de ses ennemis ; et l'échafaud qui, naguère, était le partage du misérable et du faible, est enfin devenu ce qu'il doit être : le tombeau des traîtres, des intrigants, des ambitieux et des rois» (*Archives Parlementaires*, cit., tome LXXIX, Paris, 1911, p. 451-459 : p. 456). [↑](#endnote-ref-33)
34. *Rapport fait au nom du comité de Salut public sur les moyens d'exécution bu décret du 17 septembre, concernant les personnes suspectes, et du décret rendu le 30 frimaire, dans la séance du 12 nivôse, an II de la république, par B. Barère*. Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LXXXII, Paris, 1913, p. 364 – 368: p. 365 ; *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XIX, Paris, 1861, p. 59. Il 5 septembre 1793 Barère aveva invece usato una formula più ambigua: «Depuis plusieurs jours tout semblait annoncer un mouvement dans Paris. Des lettres interceptées, soit pour l'étranger, soit pour des aristocrates de l'intérieur, annonçaient les efforts constants que faisaient leurs agents, pour qu'il y eût incessamment, dans ce qu’ils appellent la grande ville, un mouvement. Eh bien ! ils auront ce dernier mouvement... [….] mais ils l'auront organisé, régularisé, par une armée révolutionnaire qui exécutera enfin ce grand mot qu'on doit à la commune de Paris : « Plaçons la terreur à l'ordre du jour. » C'est ainsi que disparaîtront en un instant et les royalistes et les modérés, et la tourbe contre-révolutionnaire qui vous agite». Cf. *Archives Parlementaires*, cit., tome LXXIII, Paris, 1908, p. 425. Nei *Mémoires* Barère sostiene che il 5 septembre 1793 la Convenzione ha «décrété […] la terreur mise à l’ordre du jour»: cf. B. Barère, *Mémoires*, tome II, cit., p. 395-396. [↑](#endnote-ref-34)
35. Per le concordanze di «terreur» in Robespierre cf. C. Vetter, M. Marin (sous la direction), *La felicità è un’idea nuova in Europa. Contributo al lessico della rivoluzione francese*, tomo II, cit. , p. 186-204. [↑](#endnote-ref-35)
36. Robespierre, *Oeuvres*, 11 vol., Paris, 2000-2007, tome X, p. 522. Nel passo citato la grafia è «systême». [↑](#endnote-ref-36)
37. Robespierre*, Oeuvres*, cit., tome X, p. 536. Nel passo citato la grafia è «systême». [↑](#endnote-ref-37)
38. Robespierre*, Oeuvres*, cit., tome X, p. 546, 549. [↑](#endnote-ref-38)
39. Cf. M. Tourneux, *Bibliographie de l’histoire de Paris pendant la Révolution française*, 5 vol., Paris, 1890-1913, t. II, p. 416-432. [↑](#endnote-ref-39)
40. Cf. *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXI, cit., p. 602. [↑](#endnote-ref-40)
41. Cf. L.-M.-S. Fréron, *L’Orateur du peuple*, tome VII, n. I, 25 fructidor an II (11 septembre 1794) (2 occorrenze) ; n. III, 29 fructidor an II (15 septembre 1794) ; n.VI, 1 vendémiaire an III (22 septembre 1794) ; n. X, 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794) ; n. XIV, 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). [↑](#endnote-ref-41)
42. L. Lecointre, *Robespierre peint par lui-même et condamné par ses propres principes, ou Dénonciation des crimes de Maximilien-Marie-Isidore Robespierre*……, Paris, 11 thermidor an II (29 juillet 1794), p. 31. Nell’opuscolo a p. 31 troviamo due occorrenze di «système de terreur». Non risultano invece occorrenze di «système de la terreur». Cf. M. Belissa, Y. Bosc, *Robespierre. La fabrication d’un mythe*, Paris, 2013, p. 118. [↑](#endnote-ref-42)
43. L. Lecointre, *Les crimes de sept membres des anciens comités*……, Paris, 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794), p. 18. Lecointre preannuncia le sue accuse l’11 fructidor an II (28 août 1794: il giorno stesso del discorso di Tallien) e il 12 fructidor le espone davanti alla Convenzione: cf. *Archives parlementaires*, tome XCVI, cit., p. 78; *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXI, cit., p. 620. [↑](#endnote-ref-43)
44. J.-B-M. Saladin, *Rapport au nom de la Commission des vingt-un*, cit., p. 18, 19, 20, 32, 47. [↑](#endnote-ref-44)
45. Per un primo orientamento cf. L. Gershoy, *Bertrand Barère. A Reluctant Terrorist*, Princeton, 1962, p. 260-281; S. Luzzato, *L’autunno della rivoluzione. Lotta e cultura politica nella Francia di Termidoro*, Torino, 1994, p. 15-69. [↑](#endnote-ref-45)
46. Cf. *La Loire vengée ou recueil historique des crimes de Carrier et du Comité révolutionnaire de Nantes*, Paris, an troisième de la République, p. V, 23, 272, 282. Dans la *Suite du rapport de Carrier représentant du peuple français sur sa mission dans la Vendée* (Imprimerie Nationale, Paris, brumaire an III) Carrier respinge esplicitamente l’accusa di aver «établi un système de terreur» (p. 8). Sul procès de Carrier cf. in particolare C. Gomez-Le Chevanton, *Le procès Carrier. Enjeux politiques, pédagogie collective et construction mémorielle*, in «Annales historiques de la Révolution française», n. 343, janvier-mars 2006, p. 73-92 ; J.-C. Martin, *Nouvelle histoire*, cit., p. 472 sq. Per la messa in stato di accusa e i dibattiti parlamentari cf. *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXII, Paris, 1862*, ad nomen* e i tomi C, CI, CII delle *Archives parlementaires* (Paris 2000-2012, *ad nomen*). Le tome XCII des *Achives parlementaires* (Paris, 2012, p. 93-99) propone la reproduction intégrale de la défense imprimée de Carrier : *Discours prononcé par le représentant du Peuple Carrier, à la Convention nationale, dans la séance du soir du 3 frimaire an III de la République française une et indivisible*, Paris, Imprimerie Nationale, frimaire an III. Il *Discours* non registra occorrenze di «terreur». [↑](#endnote-ref-46)
47. Méhée de la Touche, *La queue de Robespierre, ou les dangers de la liberté de la presse*, Paris, 9 fructidor an II (26 août 1794). Nel pamphlet risulta una sola occorrenza di «terreur» (p.6) e nessuna occorrenza di «système de terreur» e «système de la terreur». Segnalo due occorrenze di «système de terreur» nel pamphlet di [Sempronius Gracchus] J. Vilate, *Continuation des causes secrètes de la révolution du 9 au 10 Thermidor*, Paris, 25 brumaire an III (15 novembre 1794), p. 51, 68. Non ci sono occorrenze di «système de terreur» e «système de la terreur» nel precedente pamphlet di Vilate : *Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 Thermido*r, Paris, 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794). [↑](#endnote-ref-47)
48. Sur la mémorialistique des conventionnels cf. S. Luzzatto, *Il Terrore ricordato. Memoria e tradizione dell’esperienza rivoluzionaria* (1988), Torino, 2000. [↑](#endnote-ref-48)
49. Cf. *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXII, Paris, 1862, p. 139. [↑](#endnote-ref-49)
50. Cf. *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXII, cit., p. 306. [↑](#endnote-ref-50)
51. *Rapport sur la situation intérieure de la République, fait par Robert Lindet, au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis* (quatrième sans-culottide, an II : 20 septembre 1794). Cf. *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXII, cit., p. 18-25. Buchez et Roux definiscono questo rapporto «le plus sage manifeste du comité de salut public, après le 9 thermidor» : P.-J.-B. Buchez, P.-C. Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, tome XXXVI, Paris, 1838, p. 83. [↑](#endnote-ref-51)
52. Cf. F. Brunel, *Thermidor. La chute de Robespierre*, cit., p. 111-113. [↑](#endnote-ref-52)
53. A quel che mi risulta – ma su questo punto la ricerca è ancora tutta da fare – Benjamin Constant è tra i primi a scrivere Terreur avec une majuscule, nel titolo del pamphlet *Des effets de la Terreur* (Paris, 10 prairial an V: 29 mai 1797). Nel testo non ci sono occorrenze di «système de terreur» e «système de la terreur». Nel testo Constant scrive «terreur» sans majuscule e parla di «terreur, réduite à système» (p.15). Cf. *Réimpression de l’ancien Moniteur*, tome XXVIII, Paris, 1843, p. 789: «terreur» figura avec une majuscule nel titolo et sans majuscule nel breve resoconto del pamphlet di Constant. [↑](#endnote-ref-53)